

SEANCE DU 15/12/2017 à

20 H 00 en mairie

MEMBRES PRESENTS : LIND Catherine, CHOULET Sabrina ? VUILLEMIN Daniel, BARD Nicole, CHAVANIS Roger, OROSCO Mireille,

Procuration : DUTHIL Alexandre à Mireille OROSCO et Cyril MUGNIER à BARD Nicole

MEMBRES ABSENTS : Carole RICHARD

SECRETAIRE : **BARD Nicole**

ORDRE DU JOUR

La séance est ouverte à 20 h 05.

1- Décision modificative de budget,

Pour régler les indemnités à verser à Monsieur LESPAGNOL Vincent suite au jugement des prud'hommes du 27/11/2017 une décision modificative de budget est nécessaire pour affecter des crédits à l'article 6712 : Amendes fiscales et pénales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide ce qui suit :

Article 61521 : - 2000.00 E

article 6712 : 3945.40 E

Article 615231 : - 1945.40 E

Adopté à l'unanimité

2- Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine du Centre De Gestion de Haute-Saône

Vu le décret 85-603

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction

Publique Territoriale, notamment l'article 26-1 ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°

84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique

territoriale ;

Le Maire/ le Président expose :

- Conformément à l'article 11 du décret 85-603, les collectivités doivent disposer d'un service de Médecine Préventive

- Le CDG70 a créé en mars 2009 un service de Médecine Préventive avec lequel il est possible de conventionner

- Que la convention avec le CDG 70 devrait permettre de bénéficier d'un service de médecine préventive de qualité au meilleur coût,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer au service de Médecine Préventive du CDG de Haute-Saône

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont

inscrits au budget

- autorise Madame / Monsieur le Maire/Président à signer la convention d'adhésion et ses éventuels avenants au service de Médecine de prévention géré par le centre de gestion de

la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, ou tout document utile afférent à ce dossier

Adopté à l'unanimité

3- Modification statuts de la Communauté de Communes des Monts de GY

Le Maire évoque le projet d'aménagement de quatre aires multisports sur les communes de Gy, Bucey-lès-Gy, Fretitgney-et-Velloreille et Fresne-Saint-Mamès et explique que pour pouvoir les réaliser il convient de modifier les statuts de la Communauté de communes pour prendre une nouvelle compétence.

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de modifier les statuts de la Communauté de communes des Monts de Gy, à savoir :

Compétences obligatoires

- *Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire*
 - Réalisation d'aires multisports

Adopté à l'unanimité

4- Questions et informations diverses

Un référent « 11 novembre 2018 » est recherché pour coordonner les travaux de mémoire qui seront réalisés pour la commémoration du centenaire du 11 novembre.

L'ensemble de ces travaux conduira à un travail de restitution qui sera mis en scène par une compagnie artistique le dimanche 11 novembre 2018.

Ce projet est initié par la Communauté de Communes des Monts de GY.

Un affichage sera fait en ce sens.

Séance levée à 21 h 35